



INDECOSA-CGT

MAGAZINE

Pour l'information et la défense des consommateurs salariés

N°98- Septembre-octobre 2004

DÉCHETS ET RECYCLAGE FONT BON MENAGE!

LOGEMENT :
rien ne va plus

**L'EUROPE DES
ARNAQUES SUR LES
LOTÉRIES EST EN ROUTE**

TRANSPORTS :
Gilles de Robien
roule à contre-sens

RÉFORME DE LA POSTE :
le point de vue
d'Indécosa-CGT

EDF en action

La sécurité en tête

EDF entend faire du mieux-être de chaque homme et de chaque femme de l'entreprise une préoccupation quotidienne, au même titre que la performance économique, le respect de l'environnement ou la satisfaction des clients et des prestataires.

Faire d'EDF l'entreprise la plus sûre de son secteur d'activité pour son personnel, le personnel des entreprises prestataires et ceux qui côtoient ses activités et ses ouvrages, telle est l'ambition affichée. La politique santé sécurité 2003-2007 s'inscrit dans les valeurs de respect de la personne et traduit la volonté d'EDF de placer l'homme au cœur des organisations. Fruit d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs – managers, experts, médecins, représentants du personnel, à différents niveaux de l'entreprise –, elle a fait l'objet d'un débat en CNHSCT, le Comité national d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Les principes de cette politique s'inscrivent dans les déclarations et conventions de

l'Organisation internationale du travail ainsi que dans les principes du Global Compact et du pacte mondial des Nations unies.

Depuis déjà plusieurs années, EDF s'est engagée dans une démarche d'amélioration continue en matière de prévention sécurité, intégrant en particulier la démarche d'évaluation des risques. À titre d'exemple, les produits toxiques nécessaires aux activités ont été identifiés, leur nombre a été réduit au strict nécessaire avec le contrôle de leur évolution. Les produits les plus nocifs sont remplacés par des produits inoffensifs ou moins nocifs dans l'ensemble des directions de l'entreprise.

Parallèlement à cette action, EDF affiche son ambition, dans le cadre de sa politique de dévelop-



pement durable, d'offrir un service de qualité à tous ses clients, quel que soit leur lieu d'habitation, et de garantir en même temps à son personnel les meilleures conditions possibles de travail et de sécurité. La vio-

lence et les agressions auxquelles sont parfois confrontés les agents en contact avec le public ont conduit EDF à mettre en place une démarche conduisant à mieux les anticiper et à mieux les maîtriser. ●

Zoom

Des résultats très encourageants

Les résultats concernant la sécurité en 2002 et 2003 placent EDF parmi les meilleurs électriciens d'Europe en la matière, derrière la Suède. Et le taux de fréquence des accidents est en baisse depuis plus de dix ans.

Avec un taux de fréquence des accidents inférieur à 5 en 2003, EDF se place parmi les meilleurs électriciens d'Europe en matière de sécurité, derrière la Suède, et ce pour la seconde année consécutive. En 1999, ce taux de fréquence était de l'ordre de 9 ; il est de 4,8 en 2003.

La baisse des accidents de plain-pied participe à l'amélioration des résultats ; ils res-

tent néanmoins les plus fréquents à EDF. En trajet, avec 14% des accidents avec arrêt, leur nombre n'a jamais été aussi faible (plus de 20% de baisse par rapport à 2002).

Par ailleurs, à EDF comme en France, les accidents dus au risque routier diminuent (- 18% en 2003). Malgré cela, il s'agit de risques graves – surtout sur le trajet entre le domicile et le lieu de tra-

vail –, qui touchent particulièrement les deux-roues et les jeunes agents (les moins de 26 ans ont deux fois plus d'accidents de la circulation que la moyenne des agents). La tendance à la baisse des accidents d'origine électrique se poursuit en 2003 (- 14%) et leur gravité diminue. La moitié d'entre eux ont pour origine des travaux sur la basse tension. ●

**LE TAUX DE FRÉQUENCE
ENREGISTRÉ EN 2003**

4,8

**Le taux de gravité (0,28)
augmente
très légèrement
par rapport à 2002 (0,27).**

sommaire

édito

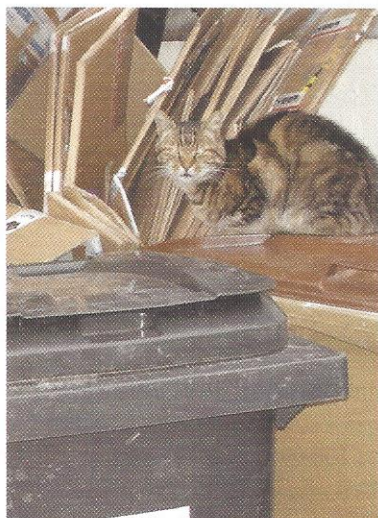
Entre salariés et consommateurs

VIE NATIONALE. **PAGES 4 A 7**

- ◆ Logement : rien ne va plus
- ◆ L'Europe des arnaques sur les loteries est en route.
- ◆ Transports : Gilles de Robien roule à contre-sens.
- ◆ Réforme de la Poste : le point de vue d'Indécosa.
- ◆ Salaires : rien ne va plus.

DOSSIER. **PAGES 8 A 12**

- ◆ Déchets et recyclage font bon ménages



VIE LOCALE ET PRATIQUE : **PAGES 13 À 15**

Salariés et usagers, il y a des convergences à faire vivre, des intérêts communs, des objectifs d'actions solidaires à conquérir.

Les partisans du tout-marché, de la concurrence à tout va, ont toujours les mêmes arguments.

Les privatisations, l'ouverture du capital feraient baisser les prix, multiplier les offres ; vous seriez libre de choisir et pourriez faire jouer la concurrence. Cette couleuvre ne passe pas et, pour cause, elle est démentie par le vécu des usagers, qui constatent que les prix augmentent beaucoup plus que le pouvoir d'achat.

Les usagers et consommateurs sont très courtisés, leur opinion et leur comportement vont peser très lourd dans l'issue des luttes sociales.

Les grandes marques, les ministres, multiplient les campagnes de communication, les annonces avec l'objectif de montrer que l'on s'occupe de l'usager, du consommateur.

Sarkozy veut la baisse des prix dans la grande distribution, De Robien l'amélioration des transports... les jours de grève.

Le Medef est pour plus de privatisations et moins de cotisations sociales, tout cela, bien sûr, pour le grand bonheur des salariés consommateurs.

Au cœur de cette course aux marges, il y a le refus de rémunérer le travail ; les prix et pratiques de la grande distribution poussent aux délocalisations, bas salaires et précarité.

Les victimes sont toujours ceux qui travaillent qui n'ont que leur salaire pour vivre. Les petits agriculteurs, les salariés des industries agro-alimentaire, du commerce sont aussi des consommateurs victimes. N'y-a-t'il pas des convergences à construire entre ceux qui demandent transparence des prix, qualité des produits, respect de l'environnement, normes sociales et les salariés des entreprises et services.

Indécosa-CGT, ses militants, les associations, font beaucoup pour assurer la défense des consommateurs victimes d'arnaques, d'aléas, d'accidents.

Notre spécificité, notre complémentarité avec l'action syndicale doit trouver les chemins d'initiatives communes pour être Indécosa et CGT plus efficaces, avec plus d'adhérents actifs dans l'une et dans l'autre.

Daniel Collet, président

Information INDECOSA. 263, rue de Paris- 93514 Montreuil CEDEX — Directeur de la publication : Daniel Tournez — Bimestriel imprimé par Imprimerie Grenier. N° de commission paritaire : A 5 69311

Logement, charges, salaires : RIEN NE VA PLUS

L'objectif de cet article élaboré par notre association Indecosa des Bouches-du-Rhône est de donner aux salarié(e)s consommateurs des éléments de « cadrage » départemental sur la question du logement afin de reprendre l'initiative pour construire « ensemble » consommateurs et syndicats, l'habitat d'aujourd'hui et de demain pour eux-mêmes et leurs enfants et lutter contre les exclusions des populations les plus fragiles... Il peut servir d'exemple pour d'autres régions.

La question du logement et de l'habitat est liée directement à la politique économique et sociale du pays et sa traduction dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement en général sur un territoire.

Or en France, 3 millions de Français sont en galère de logement, selon l'INSEE.

L'accession à la propriété de plus en plus difficile

Selon la FNAIM et l'ANIL, en un an, les Français ont perdu un potentiel d'achat de 4 m² pour une maison et de 5 m² pour un appartement si l'on compare l'évolution des salaires, les taux d'emprunt et les prix de l'immobilier.

Si le prix de l'immobilier est aussi élevé, les salaires dans les entreprises de bâtiment ne sont pas responsables. Ils ne sont pas à l'origine de cette hausse des prix de vente... Au contraire, ils auraient tendance à diminuer, les salaires passant de 65 % du prix de revient en 1965, à 30 % dans les années 2000. Et l'on « doit aller » selon les recommandations des experts ⁽¹⁾ du bâtiment vers les 10 %, comme dans l'industrie disent ils !



Position de la CGT sur le logement social

« Nous divergeons sur les propositions inscrites dans le rapport du Conseil économique et social qui présente l'aide fiscale comme un outil de relance. Nous croyons davantage à une volonté politique de l'État soutenue par les moyens financiers dédiés à la production de logements sociaux. En ce qui concerne les démolitions programmées dans le

(1) Gérard BLACHERE Président de section honoraire au conseil général des Ponts et Chaussées : Les Cahiers techniques du bâtiment n° 145 juin-juillet 1993 p 122.

contexte actuel de pénurie, (le dispositif Jean-Louis Borloo vise à démolir sur cinq ans 200 000 logements, les reconstruire et en réhabiliter encore 200 000), il ne faut pas amalgamer la politique de la ville et celle du logement qui doit produire une offre nouvelle et pas seulement améliorer l'offre existante. Laquelle est insuffisante. De même, le projet de loi "Propriété pour tous" de Gilles de Robien est dans la logique libérale du gouvernement actuel qui vise à spécialiser le parc social pour les plus démunis et à vendre une partie des logements aux moins modestes. L'accession à la propriété ne doit pas amputer le parc locatif. D'autre part, l'idée de Gilles de

Robien est d'instaurer un prêt très long qui sera transmissible aux héritiers. En plus de payer la retraite de leurs parents, les générations futures devront rembourser leur logement. Nous y sommes opposés. Il faudrait plutôt créer des prêts bonifiés, accompagnés d'un dispositif de sécurisation en cas d'accident de parcours.» (Interview de la CGT dans la NVO du 13 février 2004 page 9)

Une réelle coopération est nécessaire

D'abord la coopération entre tous les acteurs de la filière construction : maître d'œuvre, architectes, géomètres, économistes de la construction, bureaux d'études spécialisés, entreprises de réalisation, ainsi que le secteur fabrication et négoce matériaux et composants et le secteur financier ⁽²⁾.

Ensuite la coopération entre donneurs d'ordre et secteur de réalisation avec comme objectif la participation des habitants à la conception et la réalisation des ouvrages et de l'habitat qui « va » autour. (cadre de vie, transports, sécurité, développement des services publics, emploi, santé, aménagement du territoire, politique familiale, éducation et formation...)

(2) Outre le secteur social proprement dit, nous pensons plus précisément au pôle Caisse d'Épargne/Crédit Foncier/Caisse des dépôts - idée CGT au départ - mais repris pas forcément dans le même sens par l'équipe gouvernementale actuelle. (au 24/06/04!)

L'Europe des arnaques sur les loteries est en route

Beaucoup de consommateurs reçoivent dans leurs boîtes aux lettres classiques ou électroniques des courriers émanant de sociétés étrangères basées notamment aux Pays-Bas, annonçant des gains substantiels de 15 250 000 centimes d'euros pour faire « gros » qui sont reçus dans les 9 jours, avec des arguments convaincants... Gratuitement ? Pas si sûr.

En effet, en regardant de plus près, le consommateur citoyen et responsable s'aperçoit que pour avoir son gain, il lui faut verser 15 euros pour participer aux frais administratifs, et, s'il veut le règlement en « priorité absolue », il lui faut déboursier alors cinq euros supplémentaires.

Pourquoi les arnaqueurs s'installent-ils tous aux Pays-Bas ? Parce que c'est un des pays européens où il n'existe pas d'administration chargée de la « police économique » !

Voilà donc une nouvelle version internationale de nos bonnes vieilles loteries « bidon » faisant miroiter des gains exceptionnels, à condition de verser des frais ou taxes diverses.

Les commissions européennes, si zélées lorsqu'il s'agit de démanteler les services publics français, sont très laxistes lorsqu'il s'agit de mettre un peu d'ordre dans le commerce privé européen qui s'organise pour voler les consommateurs les plus fragiles.

Indécosa-CGT demande aux consommateurs qui reçoivent de tels courriers de porter plainte auprès du procureur de la République et de la direction départementale de la concurrence, consommation et répression des Fraudes, qui a la compétence territoriale pour traiter ces affaires en liaison avec les correspondants néerlandais.

Cité administrative -

1, rue du chanoine Collin
B.P 61 011, 57 036 Metz.

Ces expériences devraient être mises en œuvre dans le département avec les entreprises du bâtiment, les partenaires sociaux, les collectivités locales, avec la transparence de tous les postes qui contribuent à définir le prix au m². Les

organisations syndicales des professions concernées et les associations de consommateurs doivent pouvoir intervenir.

Principales tendances⁽³⁾ dans le département des Bouches-du-Rhône

Dans les Bouches-du-Rhône, il y a 20 000 demandes en attente.

Le parc de logement est toujours plus résidentiel avec une nette augmentation des résidences principales (+ 82 500 entre 1990 et 1999) et la poursuite de la baisse du nombre de résidences secondaires. Au niveau régional, la baisse du pouvoir d'achat est sensible dans toutes les régions en particulier en Languedoc-Roussillon (-19 %), en PACA (-10 %) , en Midi-Pyrénées (-13%) pour un appartement . Soit pour 4 à 5 m² , une ponction

(3) Sources : Atlas des métropolitains de la région urbaine de Marseille - Aix en Provence / janvier 2002 - tome 1.

Un logement de qualité pour tous

La politique en matière de logement (social ou pas) surtout depuis les années 1970-1980 considère le logement comme une chose en soi, détachée du reste de la vie politique économique et sociale .

A notre avis, il faut partir de la place de la charge logement dans l'ensemble du budget familial, dans le pouvoir d'achat des salarié(e)s et de son évolution. C'est la seule véritable solution à la mise en cause du caractère ségrégatif du problème du logement. Reconnaître la place nécessaire à la charge logement dans le calcul des revenus, traite-

ments et pensions, c'est considérer cette dépense à sa véritable valeur, réelle et non ridiculement sous-évaluée. Et le logement de qualité est cher. Et il peut être de qualité si on lutte contre les frais parasites qui « plombent » son prix. Car il faut savoir qu'un logement coûte en construction « pure » y compris l'ingénierie nécessaire 1524-1676 euros le m², alors qu'il est vendu 2286/3048/3811 euros le m² ! Ce qui à proprement parler est hallucinant⁽¹⁾.

(1) Ce qui fait penser au film « Main basse sur la ville » de F. Rossi dans les années 1970

TRANSPORTS : Gilles de Robien roule à contre-sens

Les usagers attendent une amélioration de l'offre et de la qualité des transports, ainsi qu'un réel droit d'expression. Au lieu d'aller dans ce sens, le ministre s'obstine à remettre en cause le droit de grève et détourne les aspirations des usagers.

Pour INDECOSA-CGT, il n'y a rien à attendre de cette parodie de consultation qui est destinée à masquer des choix ultra libéraux visant avant tout à donner satisfaction aux groupes privés.

INDECOSA-CGT, propose une véritable consultation et demande l'ouverture de négociations pour améliorer les droits et moyens d'expression des usagers.

- ◆ **Instauration auprès des services publics et collectivités organisatrices d'une instance représentative des usagers, permettant l'expression, le contrôle, l'évolution et l'utilisation des moyens publics.**
- ◆ **Une représentation démocratique des usagers dans les conseils d'administration.**
- ◆ **Instaurer vis-à-vis des directions une obligation à répondre aux demandes des usagers, avec des possibilités de recours.**
- ◆ **Un développement des points d'information au plus près des usagers et leur gratuité d'accès.**
- ◆ **Une meilleure information des usagers (horaires, fréquences, prévision de trafic, etc.)**
- ◆ **La mise en place de véritables commissions départementales des services publics, avec une place reconnue aux associations d'usagers.**
- ◆ **Le respect des droits des usagers et consommateurs nécessite d'accorder à leurs associations des moyens et de mettre en place un statut du militant associatif.**

L'amélioration des transports, nécessite un renforcement du service public, une baisse des tarifs qui grève lourdement le budget des familles de salariés.

Les besoins en logements dans les Bo

Le besoin est de l'ordre de 10 000 logements par an. La production totale est de 8 614 (moyenne 99-2002)

En ce qui concerne les logements sociaux, le rythme récent 1998-2003 avec 1218 logements financés/an est deux fois plus faible que les besoins estimés sur l'ensemble du département (2 400 logements⁽²⁾ par an). Les attributions annuelles sont en baisse : 13 000 en 1999 et 9 500 en 2002.

Les demandes en délai dépassé sont

de + de 7 000 au début de l'année 2004.

Le décalage entre production et besoins est source de blocage de l'activité économique et source de tensions.

Les difficultés de trouver un premier logement constituent un frein pour accéder à l'emploi. Elles contribuent à l'exode des jeunes ; le logement est devenu, redevenu un objet revendicatif « en soi » générateur de luttes sociales qui pose dans son domaine la question du pouvoir d'achat.

(1) Sources : Conseil Départemental de l'habitat du 30 mars 2004. (2) 5 700 en PACA dont 140 (04), 130 (05),

sur le pouvoir d'achat de 8 400 à 10 500 euros !

On observe une tendance à la baisse des logements vacants (-7,2 % en 9 ans et leur part passe de 8,1 % à 6,9 % de l'ensemble des logements) ; c'est un phénomène essentiellement urbain. La loi sur l'exclusion de 1998 a créé une taxe (qui varie de 10 à 15 % de la valeur locative et qui alimente le budget de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat) sur les logements vacants dans les agglomérations de plus de 200 000 habitants qui connaissent un taux de vacance élevé. Curieusement, l'agglomération de Marseille (10,3% des logements) et Aix-en-Provence, au deuxième rang national, ne figurent pas parmi les agglomérations concernées. De manière générale, les loge-

ments collectifs sociaux se concentrent dans les villes.

Les politiques de l'état par l'intermédiaire des PLH (Plan Local de l'habitat) veulent favoriser la diversité de l'habitat en permettant la mise en place de stratégies de développement plus cohérentes entre zones urbaines et périurbaines voire rurales, au sein d'un même bassin de vie⁽⁴⁾.

Principales tendances à Marseille

Au cours de cette période, le prix moyen au m² a progressé de 4,4 % en 2000, 13 % en 2001, 40 % entre 1998 et 2003 selon le préfet, ce qui montre bien l'orientation de la promotion vers la

Les salaires des ouvriers qualifiés confirmés à Marseille

Professions	Salaire mensuel actuel en euros ⁽⁶⁾
Agro-alimentaire	1500
Industrie textile	1473
BTP	1569
Grande distribution	1498
Loisirs, tourisme	1448
Transports, Services	1584
Commerce	1529
Banque, Assurance	1563
Métallurgie	1459
Pétrochimie	1768

(6) Selon Marseille Hebdo : combien gagnent les Marseillais ? Jeudi 10 novembre 2001 (actualisé en 2003)

ches-du-Rhône⁽¹⁾

En 2001, il n'a été construit que 150 logements sociaux à Marseille !

Alors que le plan d'éradication de l'habitat indigne signée en 2002 entre la mairie et l'État en prévoyait 700 !

En 2003, moins de 950 dans les Bouches-du-Rhône, en 2004, 600. Il en faudrait 2400 !

Dans ce contexte, il est nécessaire d'intégrer la question du logement dans le plan de travail des Unions départementales et locales en lien avec l'association de consommateurs Indecosa CGT.

140 (06), 2380 (13), 1050 (83), 570 (84)

construction de logements plus luxueux qui écarte davantage les ménages à revenus modestes. Même le maire s'en inquiète. Un compte-rendu de réunion⁽⁵⁾ entre promoteurs, constructeurs et lui-même en fait état, à tel point qu'il veut calmer le jeu des promoteurs en leur demandant de construire à 2100 € le m². Même à ce prix-là, soit 2100 euros le m², si vous achetez 100 m², vous dépenserez 210 000 euros plus vos charges de remboursement. Si vous empruntez 210 000 euros sur 20 ans, les mensualités seront de 15 452 euros/an, soit 1287 euros/mois, (8498 francs/mois) et si cette somme correspond à 30% du revenu, cela implique des revenus mensuels de 4317 euros soit 28 326,67 F. Si on compare cette somme au tableau « Combien gagnent les Marseillais » ! (Tableau ci-contre), très peu de salarié(e)s qualifié(e)s pourront accéder à la propriété. Même en couple !

(4) La loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain de décembre 2001) implique que chaque commune urbaine (+ de 3500 habitants) appartenant à une agglomération de plus de 50000 habitants doit disposer à l'horizon de 20 ans d'une offre de 20% de logements sociaux comprenant outre le parc HLM, les logements conventionnés dans le cadre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH). 30 communes sont concernées dans les Bouches-du-Rhône. Nota : malheureusement malgré ses effets d'annonce, 1/ la loi SRU ne rétablit pas l'aide à la pierre préalable à toute relance du logement social 2/ l'obligation des 20% est toute relative puisque nombre de communes préfèrent payer l'amende que de construire 3/ cette obligation n'est pas ventilée par arrondissement à Marseille

(5) La Provence et La Marseillaise du 12 juin 2004 (en pages intérieures).

Réforme de La Poste : le point de vue d'Indecosa



La réforme de la poste est grave de dangers pour les usagers. Le service public postal est indispensable dans la vie au quotidien, pour assurer des missions d'intérêt général (présence de proximité, égalité de traitement, péréquation tarifaire, communication, information).

C'est également un vecteur important de lutte contre les inégalités, l'exclusion, et un facteur décisif de la cohésion sociale.

Les usagers ont des attentes vis à vis de la poste ; la réforme qui se met en place va à l'encontre de celles-ci.

Les usagers demandent une amélioration du service public postal, plus de présence de proximité, plus de personnel disponible dans les bureaux de poste, un courrier qui arrive régulièrement et dans un délai correct, des factrices ou facteurs en nombre suffisant et disposant du temps et des moyens nécessaires à leur mission.

L'expérimentation en cours en Loire-atlantique a apporté la démonstration que ce sont les usagers qui vont être les premières victimes d'une réforme engagée sans qu'on leur demande leur avis.

Alors que les usagers attendent une présence accrue, une meilleure qualité du service public, la direction de la poste entreprend une accélération de son démantèlement.

INDECOSA-CGT est opposée à cette réforme, les usagers doivent être écoutés, reconnus et associés à une autre réforme du service postal.

INDECOSA -CGT propose aux usagers de se faire entendre auprès de la direction de la poste, des pouvoirs publics, leur mobilisation est indispensable.

Nous prenons également contact avec l'ensemble des associations de consommateurs et usagers pour des initiatives communes utiles.

Déchets et recyclage font

le volume des déchets ménagers ne cesse d'augmenter. Les décharges sont au bord de l'asphyxie. Si les raisons de cette surabondance sont multiples, les solutions pour résoudre la question des déchets existent et sont à la portée de tous.

À chacun sa responsabilité

L'emballage est présent sur tous les produits que nous achetons. Il contient, protège, conserve, facilite le transport et le stockage, informe le consommateur. Dans les années 60, chacun d'entre nous générait 200 kg de déchets par an. 40 ans plus tard, on produit près de deux fois plus de déchets, soit 353 kg chaque année. La quantité de déchets ménagers produits par les Français augmente d'environ 1 % chaque année et dépasse aujourd'hui 1 kilo par personne et par jour. Plusieurs facteurs favorisant la croissance de notre production de déchets peuvent être mis en avant. Parmi eux, l'augmentation du nombre des ménages, (+ 1 million entre 1994 et 2000), et celle de leur consommation.

La quantité d'emballages augmente

Parallèlement, la taille des foyers est plus petite et les emballages suivent la tendance. La production d'emballages de petites portions augmentent au détriment des emballages familiaux. Et pour gagner du temps, nous sommes de plus en plus nombreux à faire nos courses une ou deux fois par mois. Pas étonnant que les légumes et fruits frais préemballés aient



progressé de 80 % entre 1993 et 2000. À cela s'ajoutent les règles sanitaires de plus en plus sévères qui contribuent également à une augmentation de la production de déchets car elles exigent des précautions supplémentaires

en matière de conditionnement des aliments, comme des produits chimiques. Rien ne semble donc arrêter, dans le contexte actuel, l'amoncellement croissant des déchets. Dans les années 60, on jetait nos déchets qui, stockés dans des décharges, polluaient les sols... Aujourd'hui, les installations de traitement (centres d'enfouissement, incinérateurs), sont proches de la saturation si ce n'est déjà le cas.

Face à l'urgence, les solutions ?

Il en existe plusieurs. D'abord, réduire la produc-

tion des déchets à la source notamment en diminuant la quantité d'emballages et en les allégeant. Favoriser l'éco-conception, une méthode de production qui tient compte de l'impact qu'un emballage peut avoir sur l'environnement tout au long de sa vie. Sera-t-il écologique à produire ? Utilise-t-on le moins de matière possible ? Sera-t-il facile à recycler ? Et surtout, développer encore plus le tri sélectif, qui permet la valorisation, la réutilisation ou le recyclage. Enfin construire de nouveaux sites de traitement des déchets ultimes (ceux qui ne peuvent pas être valorisés). Pour cela, entreprises et citoyens doivent se responsabiliser, soutenus par un grand service public des déchets.



LE POINT VERT, LE BON POINT DES ENTREPRISES !

Eco-Emballage (ou Adelphe, ou Cydamed pour les médicaments) : ce nom ne dit pas grand-chose aux consommateurs. Pourtant le logo qui s'y rapporte est visible sur 95 % des emballages des biens de consommation. Le « Point vert » atteste que l'entreprise productrice ou revendeuse (pour les produits d'importation) s'est acquittée d'une éco-taxe auprès de cet organisme. Attention ! Ce logo ne veut pas dire que le produit sur lequel il est apposé sera forcément recyclé. En contribuant financièrement au programme Eco-Emballages, les entreprises se mettent en accord avec la loi qui les oblige à participer au recyclage des emballages qu'elles mettent sur le marché. En échange de leur participation financière, les entreprises apposent le « Point vert » sur leurs produits. Les fonds ainsi

obtenus sont reversés aux collectivités locales et servent à la mise en place de la collecte sélective des emballages partout en France.

D'autres logos...

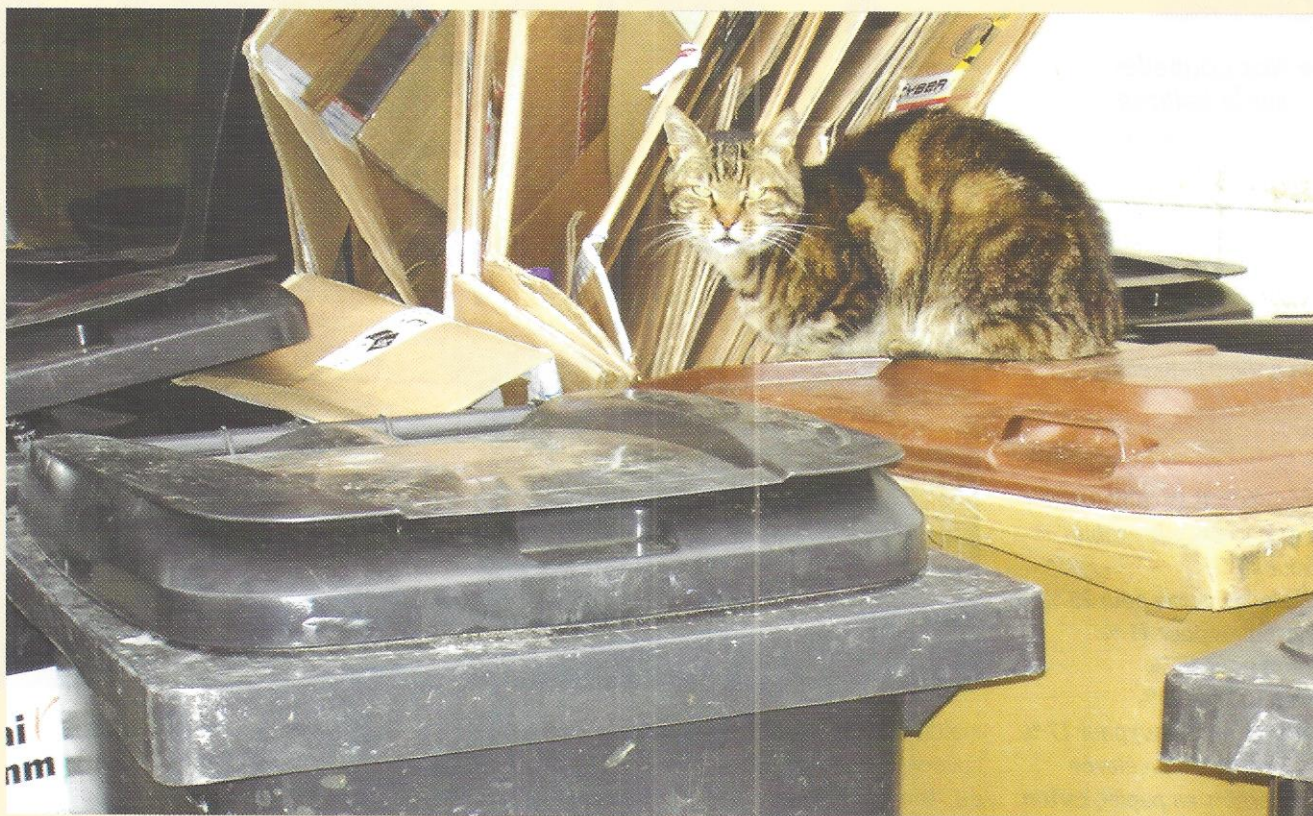


La boucle de Moebus signifie généralement que le produit ou l'emballage est techniquement recyclable. Recyclable ne veut pas dire forcément recyclé.



Ce logo indique que l'emballage contient des matériaux recyclés. Le % mentionné au bouclage de la flèche indique le taux de matériau recyclé entrant dans la fabrication de l'emballage.

bon ménage



Collecte et traitement des déchets : ce que nous payons

Pour protéger notre environnement et bien que nous fassions l'effort de trier nos déchets, nous débarrasser de nos poubelles nous coûte toujours plus cher.

Depuis plusieurs années, il est demandé aux ménages de trier leurs déchets ménagers, de faire l'effort de séparer le verre, les journaux et cartons, les plastiques ou le métal des autres matières non recyclables. Il leur faut parfois se rendre jusqu'aux conteneurs mis à la disposi-

tion des habitants de la ville ou du village, parfois encombrer leur habitation de plusieurs poubelles. Trier constitue en fait un acte contraignant, un geste qui relève de l'engagement volontaire, mais dont on ne perçoit pas toujours le bénéfice. D'autant plus que le coût de prise en charge et de traitement de nos déchets par la collectivité ne cesse d'augmenter !

Le coût du traitement augmente

En effet, le traitement des déchets ménagers, conforme aux réglementations en vigueur et dans le cadre du développement durable, coûte bien plus cher que la simple mise à la décharge

telle qu'elle se pratiquait autrefois (et malheureusement encore dans certaines agglomérations), sans prise en compte des conséquences

sur l'environnement. Globalement, nos poubelles coûtent aux communes, en moyenne, selon le type de collecte, 150 € la tonne. La

LE TRI : UNE SOURCE D'EMPLOIS

Comme les filières de recyclage, le tri et la collecte sélective ont créé 11000 emplois directs depuis 1993. 30 nouveaux emplois directs sont créés pour 100 000 habitants trieurs dont la plupart sont des emplois locaux. Il s'agit :

- d'agents de collecte,
- de gardiens de déchetterie,
- d'agents du tri dans les centres de tri,
- de techniciens, des agents administratifs,
- de coordinateurs de collecte sélective et des ambassadeurs du tri (sans compter les emplois indirects : communication, transport, fabricants de contenants...).

(source : éco-emballages)

NOS DÉCHETS MÉNAGERS EN CHIFFRES

◆ Nos poubelles sur la balance

Les Français rejettent environ 1 kg de déchets par jour et par habitant, soit 353 kg par an, soit pour tous les habitants 21,4 millions de tonnes. Ces chiffres sont en augmentation de 1 % par an, un rythme inquiétant.

◆ Nos poubelles à la loupe

Nos déchets se composent de : Déchets putrescibles pour 29 %

Papier et carton pour 25 %

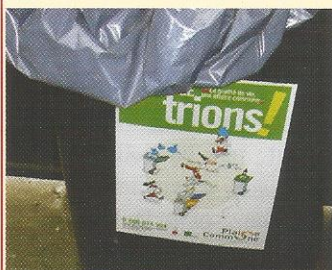
Plastiques pour 11 %

Verre pour 13 %

Métaux pour 4 %

Autres (ex. : tissu) pour 17 %

◆ La production élevée de déchets en papier, carton et plastique (au total 36 %) est symptomatique des pays riches.



◆ Les emballages représentent 30 % du poids des déchets ménagers, 50 % du volume.

◆ Nos poubelles en attente de traitement

D'après l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) 10 départements connaissent d'ores et déjà la saturation de leurs lieux de traitement des déchets, en 2010, ils pourraient être 75 à se confronter à ce grave problème.



moitié concerne le coût de la collecte et a peu évolué au fil du temps. L'autre moitié recouvre le traitement des déchets, qu'ils soient incinérés, compostés, enfouis ou recyclés.

La valorisation des ordures triées rapporte à l'agglomération de 30 à 50 € la tonne, auquel on peut ajouter les aides incitatives d'état ou d'Éco-emballage. Ces gains sont en général absorbés par l'augmentation du coût du traitement.

La ROM plus équitable

Qu'elles s'organisent en Communautés de communes ou de façon individuelles, les collectivités locales peuvent assurer la collecte des déchets soit en régie directe, c'est-à-dire en ayant recours aux employés communaux, soit en concédant la réalisation de la collecte à une entreprise privée. Dans tous les cas, les habitants se voient facturer ce service. Ils doivent s'acquitter soit d'une TOM (taxe

des ordures ménagères), soit d'une ROM (redevance des ordures ménagères). La première s'ajoute à la taxe foncière. Elle est calculée en pourcentage du foncier bâti. La redevance, pour l'heure plus équitable, est déterminée par le service rendu, par exemple selon le nombre de collectes (En milieu rural, la place dont disposent les communes pour stocker permet d'effectuer moins de collectes), ou le nombre d'habitants dans le logement.

REPÈRES JURIDIQUES

La loi du 15 juillet 1975, relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux définit la notion de déchets et précise les responsabilités et les obligations des producteurs de déchets. Elle impose aussi aux communes ou communauté d'agglomérations d'assurer la collecte et le traitement des déchets ménagers.

Le décret du 7 février 1977 et sa circulaire du 18 mai 1977, relatifs à l'élimination des déchets par les collectivités locales définit les conditions minimales de collecte des déchets

ménagers (une collecte minimum par semaine).

Le décret du 1er avril 1992 relatif aux emballages mis sur le marché à destination des ménages impose au producteur ou au distributeur de contribuer ou de pourvoir à l'élimination de ses déchets d'emballages soit par la consigne, soit par un dispositif spécifique (ex : sacs de caisse réutilisables) ou en s'acquittant d'une taxe à un organisme agréé du type Eco-Emballages, Adelphi, Cyclamed, ...

Quels traitements pour nos déchets ménagers ?

L'ENFOUISSEMENT

Autrefois appelés « décharges » et ne répondant à aucune règle, les centres de stockage des déchets font aujourd'hui l'objet d'une réglementation plus stricte. Depuis 2002, ils devraient, d'une part, diminuer en nombre (au profit d'autres modes de traitement et de valorisation) et d'autre part, ne traiter que les « déchets ultimes » dont on aurait tiré toutes les possibilités de valorisation. En réalité, l'objectif n'est pas atteint. De plus, il existe encore en France plusieurs milliers de décharges échappant à tout contrôle, le faible coût de ce mode de traitement le rendant toujours très attractif. Les conséquences du non-respect des normes de sécurité environnementale peuvent être dramatiques : pollution des cours d'eau et des nappes phréatiques, émanations de gaz à effet de serre, explosions des gaz, odeurs nauséabondes incommodant les riverains...

Néanmoins d'énormes progrès technologiques permettent aux nouveaux centres d'enfouissement d'être plus sûrs et plus écologiques. Des dispositifs d'étanchéité sont prévus, les eaux de ruissellement et pluviales sont canalisées, le biogaz est reconverti en énergie et les centres sont surveillés longtemps après leur fermeture.

L'INCINÉRATION

À partir des travaux de Pasteur qui révèle au monde l'existence des microbes, le feu semble être le moyen le plus sûr de se débarrasser des ordures et d'éviter la prolifération de maladies, voire

UNE INSTANCE SPÉCIALISÉE

Le Conseil national des déchets (CND) a été créé par décret du 5 juillet 2001. Il peut être saisi pour avis par le ministre de l'Écologie et du développement durable pour toute question relative aux déchets. Il peut également être consulté sur les projets de textes législatifs ou réglementaires ayant une incidence dans ce domaine. Enfin le CND peut, à son initiative, étudier tout point qui lui semble important.

*Le Conseil est composé de 33 membres et 30 suppléants nommés pour trois ans par le ministre chargé de l'environnement. Il reflète l'ensemble des parties intéressées en France par la question des déchets : élus, professionnels, associations de protection de l'environnement et de consommateurs, administrations de l'État, établissements publics et personnalités qualifiées. **INDECOSA SIÈGE AU CND.***

d'épidémies. Pourtant, même s'il s'est imposé comme le deuxième mode de traitement des déchets (après la décharge), l'incinération fut à l'origine de grandes pollutions du type émanations de dioxines, de gaz carbonique, de particules ou de dioxyde d'azote (qui contribue aux pluies acides). Les anciennes générations d'unités d'incinération des ordures ménagères (UIOM) représentaient un véritable danger pour la santé publique et l'environnement. Ces diverses pollutions ont rendu difficile l'implantation de nouvelles UIOM

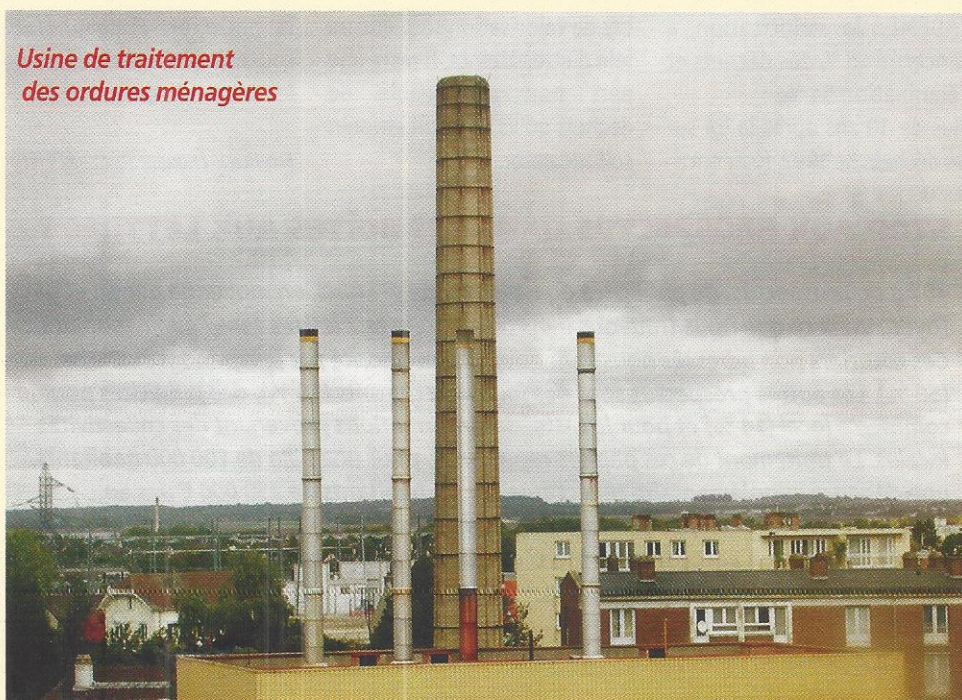
auxquelles s'opposaient les populations et parfois les élus. Même si de réels progrès en matière de dépollution des émissions et d'intégration dans le site ont été réalisés. D'autres améliorations sont encore à trouver notamment en ce qui concerne la récupération de l'énergie et la diminution des résidus solides issus de la combustion des déchets. Début 2003, 123 UIOM étaient en exploitation en France.

LE COMPOSTAGE - LA MÉTHANISATION

Le compostage est un procé-

dé biologique qui transforme des déchets organiques (déchets fermentescibles d'ordures ménagères ou autres) en résidus riches en humus, semblable à du terreau : le compost. Nos poubelles s'étant, au fil du temps, chargées de plastiques, de métaux et autres matières imputrescibles ou toxiques, le compostage traditionnel a quasiment disparu (au sens traditionnel 5000 ménages en France le pratiquent encore). Mais en différent endroit de notre pays, comme des alpes de haute provence, des politiques sont

Usine de traitement
des ordures ménagères



engagés avec mise à disposition de composteur individuel. Pour ce qui concerne les ordures ménagères, les réalisations industrielles sont encore rares (63 installations de tri-compostage des ordures ménagères brutes existaient en 2002, en France).

La méthanisation est un traitement biologique anaérobie des déchets fermentescibles. Il conduit à la production d'un amendement organique et d'un gaz, le biogaz, qui peut être valorisé sous forme de chaleur ou d'électricité. La méthanisation des déchets municipaux est très peu développée en France actuellement (2 installations).



ET LA VALORISATION...

Acheminés vers des installations de traitement, les déchets sont soit éliminés, soit valorisés. La valorisation recouvre le recyclage de la matière (qu'il s'agisse de matériaux du type carton, plastique, métal ou qu'il s'agisse de matières organiques) et la valorisation énergétique (comme la production de chaleur ou d'eau chaude). En 2002, selon l'ADEME, la valorisation a concerné 46 % des déchets et l'élimination 54 %.

Plus de 10 ans après la loi sur les déchets de 1992 (voir enca-

dré), les installations de traitement de déchets ménagers poursuivent leur restructuration. La collecte sélective et les filières de recyclage se développent. Même si cela ne représente encore qu'une part insuffisante des ordures ménagères entrant dans les installations de traitement des déchets, la quantité de recyclables reçus par les centres de tri est en forte progression (+30 %). Toutefois, les objectifs de valorisation sont encore loin d'être atteints. Il reste une part non négligeable de déchets qu'ils faut soit enfouir, soit incinérer.

Or, l'incinération, même valorisée, génère des rejets atmosphériques. Là aussi le recyclage permet de réduire les pollutions. En 2003, le recyclage des emballages ménagers a permis d'éviter des rejets de gaz à effets de serre dans l'atmosphère équivalant à la pollution d'une ville de 700 000 habitants. Des résultats qui font réfléchir lorsque l'Organisation mondiale de la santé rapporte qu'en France, la pollution atmosphérique cause davantage de décès que les accidents de la route.

(source : Enquête Itom - ADEME)

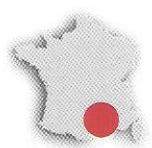
Nous ne pouvons plus en terme de société nous contenter d'incinérer ou enfouir nos déchets. Mais comme nous devons le faire encore un temps, les conditions doivent en être les meilleures, que ce soit du point de vue citoyen payeur, consommateur, environnementaliste et d'un point de vue salarié. La société doit progresser et ne plus considérer les déchets comme tels, mais plutôt en matière recyclable, ou suivant en matière fermentescible. Les industriels qui mettent sur le marché des produits, devront penser le produit aussi en termes de fin de vie, en termes de récupération, sans laisser son élimination à la seule charge de la collectivité. Une obligation pour le respect de notre environnement, pour notre santé d'aujourd'hui en pensant à demain, pour nos enfants, pour nos descendants.

STOP AUX PROSPECTUS DANS LES BOÎTES AUX LETTRES !

40 kg de prospectus, de publicités ou de journaux gratuits, en moyenne par an et par foyer : voilà ce que nous trouvons dans notre boîte aux lettres sans l'avoir souhaité. Ces courriers non adressés nous sont envoyés en priorité par les grandes surfaces (58 %). Les autres prospectus sont des journaux gratuits (18 %), des publicités pour le commerce local (14 %) et pour le reste, des informations provenant des collectivités locales. Le traitement de ces papiers représente, pour une ville de 100 000 habitants, une dépense supplémentaire répercutée sur les habitants de 250 000 € par an. Pour ceux qui ne lisent pas ces imprimés, qui ne souhaitent plus les recevoir, pour dire STOP !, il existe un autocollant « Merci d'épargner ma boîte aux lettres », à apposer sur sa boîte et qui signifie notre refus.

Pour se le procurer, s'adresser à sa mairie ou à l'espace Info - Énergie près de chez vous.

HÉRAULT

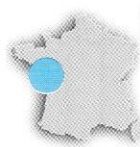
LA RÉGION S'ENGAGE
SUR LES TRANSPORTS

L'association est intervenue au niveau de la région notamment sur les transports et les risques concernant la sécurité et la pollution. Après évaluation des nuisances du transport routier et analyse du dossier sur le doublement de l'autoroute, Indecosa a fait remarquer que la région était dotée de structures intéressantes au niveau du port pour le cabotage, avec le canal du Midi et le rail. Les travaux pour l'agrandissement des zones portuaires ont multiplié par quatre les surfaces de stockage, par deux la longueur des quais, et porté à 9m et plus le tirant d'eau. Ces infrastructures permettent de recevoir des paquebots de grand gabarit

avec plusieurs milliers de passagers. Il a été arrêté :

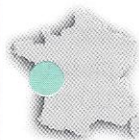
- La région Languedoc Roussillon sera déclarée hors AGCS
 - Les moyens de transport seront revus et des études effectuées afin de relancer le fret
 - Le transport par péniche sera développé sur le canal du Midi
 - Le doublage de l'autoroute sera revu et certainement annulé
 - La région mettrait en place une étude pour réaliser les structures d'accueil des élèves (7 lycées)
- Il nous a été précisé que lors de la mise en place des Commissions au niveau région, nous serions consultés ! Reste à faire en sorte que ces projets deviennent réalité.

MAINE-ET-LOIRE

UN DÉPLIANT
POUR FAIRE
CONNAÎTRE INDÉCOSA

Lors de la braderie d'Angers du 3 juillet 2004, nos camarades ont tenu un stand de 8h à 16h. 20 personnes se sont relayées et ont distribué un dépliant à 2200 exemplaires pour faire connaître Indecosa 49. En lien avec les militants des services publics, ils ont apporté des éléments de réponse en s'appuyant sur des données fiables de la réalité vécue dans le département : EDF-GDF, le gâchis de la téléphonie, le transfert des missions de services publics sur le Conseil Général, les baisses d'effectifs de la Direction départementale de l'équipement, les prix de l'eau différents d'une commune à l'autre, la privatisation de la restauration scolaire, la dégradation de l'hôpital public... Quelques conseils pratiques sur la consommation, les informations sur les permanences dans six villes du Maine et Loire, la publicité pour les guides pratiques de la consommation et le IN magazine ont complété le dépliant.

LOIRE-ATLANTIQUE

AVIS D'UN MILITANT
SUR LA FORMATION

En tant que secrétaire à l'organisation du syndicat de Nantes métropole communauté urbaine, j'ai tenu à participer à un stage Indecosa pour améliorer mes connaissances et me rendre compte de la qualité de ce stage. Je connais l'association par Lucien Bertin qui est militant dans mon syndicat et qui nous fait part de toutes les informations, ce qui n'est pas le cas de tous les camarades syndiqué(e)s CGT. L'organisation et les intervenant(e)s de ce stage vous font connaître tout de cette association et sa façon de faire face aux arnaques de la consommation que nous rencontrons aujourd'hui et des démarches à effectuer. Il est aussi important que toute la CGT dégage du temps aux camarades d'Indecosa (NDLR : faute d'un statut de militant associatif), pour que celle-ci puisse continuer à défendre tous ces dossiers et être à l'écoute de tous les syndiqué(e)s en difficulté. Alors tous ensemble, n'hésitons pas à aider Indecosa et à nous inscrire aux stages organisés par cette association et n'oublions pas d'en parler aux nouveaux syndiqués.

Jean Pierre

PAS-DE-CALAIS

DES LOCATAIRES
REMBOURSÉS

Notre association a organisé une réunion avec les locataires de deux immeubles (48 logements) à Isbergues dans le Pas de Calais. Les charges locatives n'avaient jamais fait l'objet de justificatifs depuis le changement de propriétaire en 1999. Il a été décidé qu'en l'absence de pièces justificatives, les charges seraient bloquées et qu'une action en justice serait intentée. Les justificatifs 2002 (eau, électricité, espaces verts chauffage) présentés à Indecosa ont montré que le gestionnaire facturait d'une part la totalité des charges sans tenir compte des logements libres et faisait payer le poste P3 (gros entretien et renouvellement du matériel) qui est à la charge exclusive du propriétaire. De même, la charge « parabole »

non prévue dans la liste des charges récupérables et qui n'est utilisée que par un seul locataire ayant installé la parabole à ses frais.

Pour la seule année 2002, le gérant de la SCI doit rembourser 9 555,26 € soit 258 € en moyenne par locataire présent. Indecosa s'occupe maintenant des années 2000, 2001 et 2003.

19 ABONNEMENTS
A « IN » MAGAZINE

Indecosa 62 dans le cadre de son activité a réalisé 19 abonnements à notre journal. Un exemple qui doit nous inciter à proposer le IN lorsque des consommateurs viennent demander les services d'Indecosa. C'est une question de survie pour notre magazine.

LANDES



DROIT À L'ÉNERGIE : UN SUCCÈS

Les actions menées par le Collectif landais pour le droit à l'énergie dont Indecosa CGT portent leur fruit. A Trensacq, grâce à « Robin des Bois », un usager a récupéré son droit à l'énergie le 18 juin. Depuis, EDF a constaté le rebranchement illicite et a ordonné une coupure que les salariés ont volontairement retardée. Mais revirement début juillet : la direction de Bayonne ne menaçait plus de coupure mais a pris l'initiative de rechercher une solution avec les services sociaux. Les propositions d'EDF traduisent une avancée, puisqu'un échéancier est envisagé pour l'apurement de la dette, et ce sans frais supplémentaires, en principe.

On peut interpréter cette volonté de conciliation en considérant deux facteurs :

- La pression médiatique et citoyenne sur EDF, démultipliée par la mobilisation des salariés contre la privatisation, a fait un peu évoluer le rapport de forces en notre faveur. Le grand article d'une page paru dans Sud-Ouest le 1er juillet a contribué également à cela.

- En ces temps de conflit à EDF/GDF des consignes d'apaisement ont sans doute été données pour ne pas attirer l'attention de l'opinion sur une coupure de courant chez une Rmiste. Mais que se passera-t-il dans quelques semaines ?

Au bilan, l'action du collectif, en lien avec la mobilisation des agents électriciens, a permis de préserver l'essentiel. C'est un succès.

DES ACTIONS DIVERSIFIÉES

OGM : le 8 mai, une réunion organisée par différents associations rassemble 300 personnes. Indecosa passe à Sud-radio.

Le 10 mai à Dax, plusieurs militants font signer des pétitions devant EDF et distribuent des tracts. Ils sont étonnés par le nombre de personnes qui se rendent directement à EDF pour leurs problèmes.

Le même jour à la gare de Dax, des tracts sont distribués pour expliquer les retards, la compression de personnel et le service minimum. Le 25 mai, Indecosa a un stand à l'Auberge Ferme Landaise pour le comité général de l'UD CGT.

MARNE



ADHÉSIONS CGT, C'EST POSSIBLE PAR INDÉCOSA

Quand des consommateurs viennent demander une aide, il faut savoir les écouter, faire une analyse de ce qui est dit. Partant de là, il s'agit de déterminer si la cause est défendable et y apporter systématiquement les réponses appropriées de façon à mettre au clair les solutions et les démarches qu'ils sont en droit d'attendre de ce service. Si le dossier est défendable, intervient la phase de l'approche de la syndicalisation qui sera proposée à chaque cas particulier. Il faut mettre en avant que l'activité d'Indecosa est le fait de la syndicalisation des adhérents salariés et retraités de la CGT, que l'organisation n'existerait pas sans la CGT, que des moyens sont nécessaires : informatique, code de la consommation, courrier, formation des militants, publications... Lors du stage à Angers en juin, le problème de la syndicalisation a été abordé et n'est pas partagé par tous les militants locaux, argumentant que les salariés qui viennent dans les permanences sont déjà dans des situations très particulières, parfois privés d'emploi. Le débat est ouvert. Notre camarade qui ne partage pas cet avis a fait 10 adhésions à la CGT lors des permanences Indecosa depuis le 1er août 2004.

CHARENTE-MARITIME

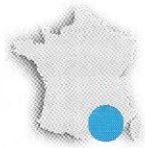


ÇA ROULE !

Le bureau d'Indecosa 17 s'est réuni le 21 juin avec la participation du Secrétaire général UD 17, le Secrétaire général de l'UL de La Rochelle et de l'UL de Surgères. Le point a été fait sur l'activité passée de notre association, sa présence à différentes instances (OPHLM de La Rochelle, CDC, Comité départemental d'hygiène, Opération de renouvellement urbain pour le quartier de Mireuil à La Rochelle, Commission consultative des services publics de La Rochelle...). Il faut ajouter la participation à des foires, les colloques, les journées de réflexion et stages etc.

Parmi les actions, concernant le statut d'EDF GDF : lettre envoyée aux Présidents d'EDF et de GDF, pétition adressée à Jacques Chirac, dossier envoyé à Ségolène Royale ; sur le service minimum, un tract a été distribué devant la gare de La Rochelle. Indecosa a participé à plusieurs réunions organisées par les UD et les UL, l'objectif étant d'améliorer les relations en vue d'arriver à une meilleure coordination et efficacité. Il s'agit également de créer de nouvelles antennes de villes et d'entreprises et mettre en place une antenne de défense des locataires dans chaque grand quartier de La Rochelle. Un plan de formation 2004-2005 sur des thèmes d'actualité doit être établi.

BOUCHES-DU-RHÔNE



LE SURENDETTEMENT SUR FR3 MÉDITERRANÉE

Dans le cadre de l'émissions « Décodages », diffusée les 23, 27 et 30 juin dernier, notre association départementale est intervenue sur la question du surendettement, plus que jamais d'actualité.

Indecosa 13 insiste sur le manque de moyens et le retard pris pour l'application de la loi Borloo sur le rétablissement personnel. Indecosa dénonce l'écoulement rapide des dossiers au détriment d'un traitement individualisé et demande notamment que le logement du surendetté soit préservé.

mémento

Honoraires médecins :

Généralistes : consultation	20 €
Visite à domicile	20 €
Majoration de consultation le samedi après-midi	19,06 €
Majoration de dimanche et jour férié	19,06 €
Majoration de nuit : de 20h à minuit et de 6h à 8h	35,00 €
de minuit à 6h	40,00 €
Majoration d'urgence	19,06 €
Indemnités de déplacement	3,50 €
Forfait hospitalier :	13 €

Allocations familiales :

2 enfants	112,29€
3 enfants	256,83€
Par enfant en plus	144,25€

Indices des prix à la consommation :

Indice INSEE: base 100 en 1998

Mai 2003 : 107,8. Mai 2004 : 110,6

Soit une variation de 2,6% en un an

Indices à la construction :

BT01 : 633,7 en mars 2003 ; 664,8 en mars 2004

Indice du coût à la construction :

1er trimestre 2003 : moyenne 1172,00

1er trimestre 2004 : moyenne : 1211,00

soit 3,33 % de variation annuelle

SMIC :

Au 1er juillet 2004 : 7,61 € de l'heure

Soit 1289,09 € pour 39 heures par semaine

et de 1178,54 à 1197,37 € pour 35 heures par semaine selon la date de la mise en place de la RTT.

Revenu minimum d'insertion

417,88 € pour une personne seule • 626,82 € pour un couple

(Ces sommes sont majorées si des enfants sont à charge)

Aide juridictionnelle pour 2004:

Totale : moins de 830€ mensuels

Partielle : moins de 1244€ mensuels

majoré de 149 € pour chacune des deux premières personnes à charge et de 94 € pour les suivantes.

Crédit : Taux de l'usure 3e trimestre 2004 :

Prêts immobiliers	taux fixe : 6,67 %
	taux variable : 5,88 %
	prêts relais : 6,72 %
Prêts à la consommation :	inférieur ou égal à 1524 € : 20,73%
	supérieur à 1524 € : 16,64 %
Prêts personnels :	supérieur à 1524 € : 9,07 %
Taux de l'intérêt légal :	2,27%

A VOTRE avis

A propos de Bénéfic

Plusieurs adhérents ayant souscrit un placement « Bénéfic » ont obtenu satisfaction après l'intervention d'Indecosa. Voici une des lettres de remerciement que nous avons reçues :

« Suite à votre dernier courrier du 13 mars dernier qui nous a agréablement réconfortés, je viens vous remercier vivement, tout est réglé et bien réglé.

Le déroulement des événements :

Dans le rôle de sœur Anne ne voyant rien venir, je me suis permis de téléphoner à la direction des clientèles financières de Paris, j'ai eu le responsable qui m'a aimablement documenté sur le déroulement du protocole que devait me faire signer le responsable de la Poste de Vierzou.

Est ce une coïncidence ? Le lendemain, la Poste de Vierzou me proposait un rendez-vous. J'ai été reçu par le « grand patron » et mon conseiller habituel qui m'avait vendu Bénéfic. Ils n'étaient pas très à l'aise. Une démarche auprès d'une association de consommateurs ne donnerait rien sauf des frais supplémentaires. Ce qui m'avait laissé méfiant.

En juin, l'article dans « 60 millions » m'avait mis la puce à l'oreille. De plus mon fils agent SNCF responsable CGT en m'envoyant la photocopie de l'article de la NVO du 13 juin 2003 sur Bénéfic m'a conseillé de vous contacter. Bien m'en a pris.

Conclusion : un couple de retraités satisfaits des services d'Indecosa CGT. Encore une fois merci à votre équipe, grâce à vous nous retrouvons notre capital. »

COUP de gueule

Bijoux : gare aux arnaques !

L'obsession permanente de diminuer les dépenses publiques a conduit la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects à mettre en place une destruction totale du service de la garantie des métaux précieux et ouvrages en ces matières. Cela signifie qu'à compter du 1er juillet 2004, les bijoux ne seront plus contrôlés en terme de qualité par des services d'Etat. Ce sont les professionnels qui se verront confier « l'ensemble des tâches de poinçonnage et d'analyse des ouvrages ». Ils fixeront eux mêmes le taux en or, argent ou autres métaux pré-

cieux. Le consommateur sera donc à la merci de la bonne foi des fabricants et n'aura plus aucune assurance sur la qualité du produit acheté.

Les petits artisans qui n'auront pas les moyens de recevoir délégation de poinçon n'auront plus qu'à fermer leur porte, le prix du service public ayant été considérablement augmenté dans le but de décourager le recours au bureau de douane compétent. Au delà donc de la casse d'un service public, du risque encouru par le consommateur, c'est aussi une branche de notre artisanat qui est sur la sellette.

Agenda

24 septembre :
comité consommateurs européens

28 septembre :
25e anniversaire d'Indecosa

29 septembre :

CA national

25 au 29 octobre :
stage juridique à Courcelles

25 novembre :
journée déchets ménagers

Pour assurer votre voiture
selon vos besoins réels...



CHUTE D'ENGINS
SPATIAUX



... la nouvelle assurance auto tombe à pic !

Toujours plus proche de vos attentes, la Macif crée une assurance auto à personnaliser selon vos besoins. Que vous soyez assuré "tous risques" ou non, choisissez les garanties qui vous ressemblent :

- ➔ **Le service mobilité** : pour ne jamais être sans voiture, "assistance panne 0 km et prêt de véhicule,"
- ➔ **La valeur majorée** : pour un remboursement à 100 % du prix d'achat du véhicule jusqu'à son 2^{ème} anniversaire,
- ➔ **La garantie accessoires et contenu** : pour une indemnisation jusqu'à 2 000 € de vos objets personnels.

Renseignez-vous auprès d'un conseiller Macif.

Liste des points d'accueil sur www.macif.fr
ou Minitel **3614 MACIF** (0,06 € la minute)

La solidarité,
ce n'est pas obligatoire
c'est juste **essentiel**

MACIF